01 75 43 74 84
france@tsarvoyages.com

VISAS RUSSIE

A - Le passeport français *

- L'original du passeport, qui doit être signé, valable plus de six mois après la date du retour. Le passeport ne doit pas être abîmé, ne doit comporter aucune page froissée ni de taches sur la photo.
- Il doit impérativement disposer de 2 pages vierges l'une en face de l'autre (même consigne pour les autres visas, donc 6 pages vierges en tout, par deux pages).
- Si votre passeport est protégé par un « protège Passeport », pensez à le retirer avant de nous le confier.

* Les pièces à fournir sont les mêmes pour tous les ressortissants Européens. Elles diffèrent sensiblement pour les Britanniques, les Américains, les Canadiens. Pour les autres pays, nous consulter.

B - Une copie de votre passeport
- Il s'agit de la page où se trouve la photo.
- Eventuellement, si l'adresse n'est pas indiquée sur cette page, joindre également une copie de la page où se trouve votre adresse.

C - Le formulaire de demande de visa
Si vous choisissez de faire faire votre visa par Tsar Voyages, notre Service des Visas remplira pour vous le formulaire en ligne et se rendra à votre place aux deux rendez-vous fixés par le centre de traitement des visas russes (dépôt et retrait de document). Nous aurons cependant besoin des informations suivantes de votre part :
- dans tous les cas : votre adresse et votre téléphone personnels.
- si vous êtes salarié : le nom de votre entreprise, son adresse et son téléphone, votre fonction dans la société.
- si vous êtes étudiant : le nom de votre établissement, son adresse et son téléphone.
- si vous êtes retraité : le signaler simplement.

D - Deux photos couleur
- Elles doivent être récentes : moins de 6 mois. (Ne pas fournir de photo identique à celle du passeport sauf dans le cas où le passeport date de moins de 6 mois).
- Elles ne doivent être ni photocopiées, ni scannées.
- Elles doivent être de format 3,5 cm x 4,5 cm, centrées sur le visage de face et non souriant, sur fond uni et clair.

E - L'original ou la copie d'une attestation d'assurance voyage « assistance rapatriement »
- La copie est désormais acceptée par le Consulat russe
- L'assureur doit faire partie de la liste des assureurs agréés par le Consulat russe. (voir détails dans l'onglet « L'assurance »)
- Elle doit être valable pour toute la durée de votre voyage, du premier au dernier jour.
- A noter : les autres consulats vont demander l'équivalent, pensez à demander en même temps les trois documents à votre assurance.

F - Une invitation
- Elle est fournie directement par Tsar Voyages dès lors que le voyage (train + hotels) séjour est réservé par nos soins.

Avant de vous délivrer un visa, les 4 consulats vont d'abord s'assurer que vous disposez d'une assurance rapatriement.

1 - Comment se présente cette attestation ?

Ce document peut être une photocopie.

Ce document doit mentionner explicitement les éléments suivants :

- Sa date de validité, qui doit inclure au minimum la totalité du séjour.
- Que le contrat est valable pour la Russie (le mot Russie doit être présent), la Mongolie et la Chine.
- Que l'assureur a bien une filiale ou une représentation en Russie, avec mention de son nom et de son adresse.
- Le montant minimum de la couverture doit être de 11 000 EUR par personne

Ce document doit être émis par une assurance agréee par le Consulat de Russie

Les assurances agrées : Europ Assistance.

Mais aussi : L'Européenne d'Assurances, ELVIA, GARANT, SOVAG, ACE Europe, Mondial Assistance (CIGNA France), AXA Assurances ou Assistance (+ INTER PARTNER ASSISTANCE + AMERICAN EXPRESS ASSISTANCE, AIPS), AXA Colonia Versicherung AG, Europ Assistance (+ Premier assistance + VISA PREMIER + VISA GOLD), InterMutuelAssistance (MAIF, MACIF, MATMUT, MAE, MAAF, MAPA, FIUA, AGPM, AMF, AMM, AMCH, P&V, AIG + AVA + CONTACT ASSISTANCE + MONDASTOUR), SOS International (AEA), FIDELIA, C.I.C.P./CORIS International, France Assist, France Secours, Garantie Assistance, Mutuaide Assistance (+ GROUPAMA + Europay France + GAN + TMS + Eurocard MasterCard Assistance), et autres assurances mentionnant explicitement leur correspondant ou représentant en Russie.

2 - Comment obtenir cette attestation ?

La plupart des cartes bancaires sont associées à une assurance rapatriement.

Vous pouvez donc contacter l'assureur lié à votre carte bancaire. Attention, cependant, pour fournir l'indispensable original, l'assureur vous demandera un délai qui peut aller jusqu'à 10 jours.

Tsar Voyages peut vous fournir une assurance rapatriement (et donc une attestation).

Si vous souhaitez éviter des démarches, Tsar Voyages vous fournira une assurance "rapatriement" Europ Assistance reconnue par les 3 Consulats.

Son tarif : à partir de 30 €.

3 - Faut-il prendre une assurance complémentaire?

La plupart des cartes bancaires couvrent le rapatriement (même si vous ne les utilisez pas pour votre règlement). En revanche, certaines ne couvrent pas les frais médicaux et toutes ne

couvrent pas les annulations.

Si vous le souhaitez, Tsar Voyages vous propose une assurance "Multirisque".

Cette assurance couvre les frais médicaux, le risque d'annulation** et bien sûr le rapatriement.

Elle vous dispense donc de fournir vous même un original ou d'acheter l'assurance "rapatriement" simple évoquée ci-dessus.

Son tarif, à partir de 60 euros, dépend du montant total de votre voyage.

* Voir la liste des autres documents dans l'onglet "Pièces à fournir".
** Un livret explicatif des risques couverts vous sera remis à la souscription.

Le visa est la pièce maitresse dans votre voyage. Il est prudent d'anticiper et de ne pas s'y prendre au dernier moment pour faire votre demande, car votre passeport doit transiter entre les consulats différents en fonction de votre voyage.

1 - Délais
- Idéalement, il faut nous faire parvenir votre dossier visa environ 3 mois avant votre départ.
- Délai ordinaire d'obtention de visa russe : 10 jours ouvrés.
- Si vous disposez de moins de jours, nous contacter.

2 - Tarifs
- Le visa russe réalisé par Tsar Voyages coûte 154
- Cela comprend : les invitations touristiques, les frais consulaires, les frais de traitement par le centre des visas VHS (pour le visa russe), les frais d'intervention de Tsar Voyages.
- Cela ne comprend pas : les frais de retour des documents.

A noter : aucune démarche consulaire ne pourra être menée par notre agence si la réservation de séjour (transsibérien, croisière, circuit, hôtel...) n'est pas faite par nos soins.